



UN TOPO-GUIDE RÉALISÉ PAR L'ASSOCIATION
CHÂTEAUX FORT D'ALSACE ET LA FÉDÉRATION
DU CLUB VOSGIEN

Ce topo-guide est réalisé par l'association
Châteaux forts d'Alsace et le Club Vosgien.
Il vous invite à partir pour 450 km à la
découverte de 80 de ces châteaux forts
de montagne en parcourant le chemin
des châteaux fort d'Alsace. Répartis sur
l'ensemble du massif vosgien, ces ruines
constituent un ensemble unique qui associe
nature et patrimoine. Comme tous les
grands chemins il peut se parcourir en
plusieurs tronçons à l'occasion d'une journée,
d'un week-end ou d'une semaine. À vous de
vous en emparer et de le "déguster" à votre
rythme.

Format : 16,5 X 24 - 184 pages
Couverture souple avec rabats
Prix 18 euros - Edité par ID Edition

SOUTENEZ L'ASSOCIATION
DES CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

ACHETEZ LE TOPO-GUIDE DU CHEMIN DES CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

UN LIVRE POUR AIDER L'ASSOCIATION
DES CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

L'achat de ce topo-guide permet de sou-
tenir les projets de l'association.

1/ En commandant le topo-guide
directement à l'association au prix 18 €
plus 5 € de frais d'envois soit 23 €

2/ En faisant un don à l'association d'au
moins 80 € qui a titre de remerciement
vous offrira ce topo-guide et vous l'enverra
gratuitement.

Ce don est déductible fiscalement de votre
IRPP (66%) ou IS (60%).

Le livre vous coutera certes un peu plus
cher mais 26,60 € au lieu de 23 € mais cela
sera pour l'association une aide vraiment
significative.



Non :Prénom (s) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-Mail:@.....

Souhaite commander: topo-guide(s) au prix de 23 € soit un total de €

Souhaite faire un don de..... € au profit de l'association et recevoir
à titre de remerciement.....livre(s)

Veillez libeller votre chèque à l'ordre Association des châteaux forts d'Alsace
3, rue de la Monnaie, 67000 Strasbourg

Pour toute information bonjour@chateauxfortsalsace.com

* Don minimum de 80 euros par livre Reconnue association d'intérêt général par l'administration fiscale, vous bénéficiez d'une
réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable (articles 200-1.b et 238 bis 1.a du
CGI).ou 60 % de l'impôt sur les Sociétés pour les entreprises

